



## CHEMINS 2024 Formulaire d'inscription

NOM :

Prénom :  Tél. fixe :

Tél. mobile :  Opérateur mobile :

E-mail :  @

Adresse :

J'ai eu un entretien avec le responsable du chemin en date du

Je désire participer au chemin suivant (cocher la case correspondante) :

### Été 2024

<input type="checkbox"/> Fête de la Saint- Gilles Saint-Gilles (Gard)  Précisions dans l'Infolettre de printemps	samedi 31 août dimanche 1 <sup>er</sup> septembre	<i>Marche pèlerine de 9,5 km. Départ de Franquevaux à 8h30 Veillée à la Baume autour du thème de la Paix Libre participation aux frais</i>
---	---	--

### Automne 2024

<input type="checkbox"/> Régordane Le Puy (Haute-Loire)  <b><i>S'inscrire avant le 13 juillet</i></b>	1 <sup>er</sup> au 7 septembre	80 €	50 €
<input type="checkbox"/> Chemin en famille en étoile : Abbaye ND de Frigolet (B du Rhône) <b><i>S'inscrire avant le 15 septembre</i></b>	26 au 30 octobre	40 €	20 €

### Pour participer à un chemin organisé par l'association, il faut être membre :

- J'ai déjà fait parvenir mon bulletin d'Adhésion 2024 à l'association et ma cotisation à la trésorière.
- Je joins à ce Bulletin le formulaire d'Adhésion à l'association et ma cotisation pour l'année 2024 (adhésion facultative pour la fête de la saint Gilles).  
L'ASSOCIATION A UNE ASSURANCE « **RESPONSABILITE CIVILE** »
- J'enverrai au responsable le nom et le numéro de mon assurance « INDIVIDUELLE ACCIDENT »

Date :  Signature :

Suite des informations au verso

*Chemins de St Gilles/Direction des Pèlerinages Diocèse de Nîmes; Immatriculation ATOUT France: IM030110001*

**CHEMINS 2024**  
**Formulaire d'inscription (suite)**

☞ **Joindre à cette fiche** la somme correspondant au chemin choisi, à titre d'inscription **(1)**.  
(En cas de désistement, l'association se réserve le droit de conserver cette somme selon modalités précisées au Règlement intérieur) :

- par **virement** de préférence (cf Remarque II)
- par chèque bancaire à l'ordre des « **Chemins de saint Gilles** » ou

et les envoyer à la **trésorière**, dès que possible, **au plus tard un mois avant le départ de votre chemin**.

Le nombre de pèlerins sur un chemin étant limité à 19, les inscriptions se feront dans l'ordre de leur arrivée (si le règlement est inclus).

**Attestation de bonne santé :**

- je suis habituellement en bonne santé et je fournirai un certificat médical au responsable du chemin
- je m'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur dans la période (passe vaccinal, test PCR ... )

**Cette fiche est à renvoyer**

à la trésorière :  
61 chemin des Passons,  
Résidence La Clé des champs  
Bt K40 13400 AUBAGNE  
Anne-Marie COSCINO  
[tresor@cheminstgilles.fr](mailto:tresor@cheminstgilles.fr)

**Remarques**

- I. L'inscription d'un **mineur** n'est recevable que si un membre de sa famille l'accompagne sur ce chemin ou si un pèlerin du chemin en prend la responsabilité par un engagement écrit et l'accord écrit du responsable légal du mineur.
  - II. L'inscription sera réglée **de préférence par virement** sur le compte suivant :  
**IBAN** : FR79 2004 1010 0906 3420 7B03 020, **BIC** : PSSTFRPPMON,  
domiciliation : La Banque Postale ; titulaire : Chemins de saint Gilles,  
en mentionnant : « **NOM Prénom + le Nom du chemin 2024** ».
- (1)** Le montant de l'inscription est destiné à couvrir les coûts de l'assurance, de location du véhicule, de reconnaissance et d'organisation du chemin.  
Les frais d'hébergement, de nourriture et de carburant seront à répartir pendant le chemin, en fonction des dépenses réelles (autour de 35 €, selon les coûts d'hébergement, par jour et par personne).